

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°9/2018

Le Maire de Livilliers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

VU les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT que la société VEOLIA EAU, 13, rue de la Pompe 95807 CERGY, doit procéder à des travaux de remise en état du branchement eau situé 15, Rue de Romesnil à LIVILLIERS

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte et alternée sur la Rue de Romesnil, du lundi 30 Juillet 2018 jusqu'au 20 août 2018.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit à l'emplacement des travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : la société VEOLIA se chargera de mettre les panneaux de signalisations qui avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- VEOLIA eau, représenté par LAGHA Maher.

Fait à Livilliers,
Le 10 juillet 2018

Le Maire,
Marion WALTER

